



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation de la licence



Langues étrangères appliquées

de l'Université de Corse  
Pasquale Paoli

Vague C 2013-2017

Campagne d'évaluation 2011-2012



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

**Didier Houssin**

---

Section des Formations  
et des diplômes

Le Directeur

**Jean-Marc Geib**

---



# Evaluation des diplômes Licences – Vague C

Académie : Corse

Établissement déposant : Université de Corse Pasquale Paoli

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Langues étrangères appliquées

Domaine : Arts, lettres, langues

Demande n° S3LI130004164

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Corte.

- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

## Présentation de la mention

La licence de *Langues étrangères appliquées* (LEA) offre aux étudiants une formation plurilingue à finalité professionnalisante multiple. La présente licence vise les domaines du commerce, du secrétariat, de l'interprétariat, du tourisme et de l'hôtellerie.

Au fil des semestres, la licence comprend une formation de plus en plus approfondie des techniques permettant de maîtriser compréhension et interaction tant à l'écrit qu'à l'oral, de même qu'une approche du contexte socio-économique et de la culture générale propres à chacune des langues travaillées. Un niveau d'aisance en expression orale et écrite (niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues, ou CECRL) est visé en deux langues (anglais-espagnol ou anglais-italien) et la pratique (niveau B1/B2) d'une troisième langue ou/et d'une langue régionale est encouragée. La licence inclut en outre un approfondissement des compétences en langue française, une remise à niveau si nécessaire, une préparation à diverses certifications en langues (CLES, TOEIC, DELE..., langue corse) et à la maîtrise d'outils de bureautique (C2i).

## Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Le projet pédagogique présente une progression équilibrée dans les parcours d'enseignement et les modalités de travail proposés. La répartition entre cours théoriques et travaux dirigés, de même qu'entre enseignements majeurs (langues, droit, économie, éducation, médias, etc.), enseignements spécialisés et enseignements



transversaux est convaincante. La préparation au CLES, au C2i, et à d'autres certifications en langues renforce le sentiment d'une volonté affirmée de proposer un parcours professionnalisant efficace. Les compétences de l'étudiant qui obtient sa licence en fin de parcours sont à la fois ouvertes sur le monde de la communication en langues sous toutes ses formes et sur les aspects plus pragmatiques d'une activité professionnelle dans les secteurs concernés (tourisme, commerce, services, etc.).

L'inscription dans un master en *LEA* ne peut se faire que dans une autre université, mais l'étudiant peut choisir d'autres masters locaux. Les plages de mise à niveau ou/et de remédiation, la possibilité d'effectuer plusieurs stages en milieu professionnel d'une durée appréciable (2 x 10 jours en 2<sup>ème</sup> année (L2), et 6 semaines en L3), l'accompagnement tutoré individualisé et diverses possibilités de réorientation sont quelques-uns des éléments qui attestent d'une politique réfléchie d'aide à la réussite des étudiants. La présence d'une équipe pédagogique et d'un encadrement de tutorat conséquents (dont le fonctionnement pourrait être néanmoins plus détaillé) contribue à la bonne impression générale que donne le descriptif de la formation.

La création de cette licence *LEA*, suite à la restructuration d'une précédente licence bi-disciplinaire en *LLCER* (*Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales*), propose un parcours intéressant pour les étudiants. Une analyse plus complète et la prise en compte désormais du devenir professionnel des étudiants devrait aider à mieux les orienter et à moduler les parcours proposés à chaque étape. Un effort dans ce sens est envisagé, mais pas encore pleinement effectif. Il est à espérer que cette réorganisation permette de renforcer les effectifs assez faibles mentionnés dans le tableau des indicateurs.

- Points forts :
  - Formation dotée d'une architecture solide et claire, où enseignements de culture générale et de spécialisation sont répartis de façon équilibrée tout au long du parcours.
  - Formation proposant diverses possibilités d'insertion professionnelle.
  - Suivi individualisé des étudiants et petits groupes de travail.
  - Possibilité de suivre plusieurs stages.
  
- Points faibles :
  - Procédures de suivi professionnel des étudiants à intégrer plus largement dans le projet.
  - Nombre insuffisant d'intervenants extérieurs (hors périodes de stage) vu les objectifs professionnalisants spécifiques de la formation.

## Recommandations pour l'établissement

Pour compléter l'ouverture que vise la licence aux métiers indiqués et aider les étudiants dans leur choix d'intégration professionnelle, il pourrait être utile de parvenir à intégrer dans la fin du parcours, et peut-être dès la L2, davantage d'interventions de professionnels extérieurs afin d'aider les étudiants à mieux se représenter telle ou telle branche professionnelle qu'ils peuvent envisager.

Pour aider à atteindre le niveau de langue solide (niveau C1 du CECRL en deux langues) visé par la formation, il pourrait être envisagé un recours plus fort à des ressources TICE (Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement), programmes complémentaires de travail et d'accompagnement pédagogique à distance (cf. l'Espace Numérique de Travail existant).

## Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : A



## Indicateurs

TABLEAU DES INDICATEURS DE LA MENTION (fourni par l'établissement)						
	2006- 2007	2007- 2008	2008- 2009	2009- 2010	2010- 2011	2011- 2012
Nombre d'inscrits pédagogiques en L1 (inscrits dans la mention ou dans un portail pouvant mener à l'obtention de ce diplôme)	45	41	31	24	25	34
Nombre d'inscrits pédagogiques en L2 (inscrits dans la mention ou dans un portail pouvant mener à l'obtention de ce diplôme)	12	24	21	26	19	16
Nombre d'inscrits pédagogiques en L3	8	12	20	17	20	15
Taux d'inscrits pédagogiques sortant de L2 pour intégrer une autre formation que la L3 correspondante		4 %	10 %	4 %	16 %	
Taux d'inscrits pédagogiques entrant en L3 venant d'une autre formation que la L2 correspondante				6%		
Taux de réussite en L1 (sur la base du nombre d'inscrits pédagogiques ayant entièrement validé la L1)	53 %	53 %	65 %	72 %	62 %	
Taux de réussite en L3	75 %	83 %	75 %	88 %	75 %	
Taux d'abandon en L1 (est considéré comme abandon l'absence de note à tous les examens et/ou au contrôle continu)	40 %	38 %	23 %	24 %	38 %	
Taux de réussite en 3 ans (sur la base nombre d'étudiants inscrits dans l'établissement à N-3 ayant obtenu leur diplôme)		41 %	27 %	36 %	39 %	
Taux de réussite en 5 ans (sur la base nombre d'étudiants inscrits dans l'établissement à N-5 ayant obtenu leur diplôme)			10 %			
Taux de poursuite en deuxième cycle universitaire	50 %	17 %	10 %	24 %	30 %	
Taux d'insertion professionnelle (taux d'inscrits en L3 ayant obtenu leur diplôme et s'étant inséré dans la vie professionnelle selon la dernière enquête de l'établissement)						
			L1 en 2010- 2011	L2 en 2010- 2011	L3 en 2010- 2011	
Volume horaire (nombre d'heures de présence d'un étudiant hors stage et projet tuteuré) pour la filière Bi-disciplinaire			464	444	474	
Taux des enseignements d'ouverture et de préparation à la vie professionnelle pour la filière bi-disciplinaire			6.9 %	2.7 %	5.1 %	
Nombre d'enseignants-chercheurs intervenant dans la mention			1	2	3	
Nombre global d'heures assurées par ces enseignants-chercheurs			24	48	60	
Nombre global d'heures assurées par des intervenants professionnels extérieurs					96	



# Observations de l'établissement

Après lecture attentive de l'ensemble des avis formulés par l'AERES concernant la carte de formations de la FLLASHS, il apparaît un certain nombre de remarques récurrentes auxquelles nous souhaitons apporter une réponse globale. Sans doute, l'organisation parfois un peu trop dense de nos dossiers n'a-t-elle pas permis aux experts de l'AERES, d'identifier clairement des éléments pourtant bien présents dans chacun de nos dossiers (ci-joint de nouveau en annexe) relatifs aux :

#### I - Dispositifs de pilotage

- Evaluation des connaissances et des compétences des étudiants : dans chaque dossier figure au chapitre IV, *Organisation pédagogique de la mention*, trois contrôles des connaissances et des compétences (annexe 1)
- Fonctionnement des équipes pédagogiques :
  - En complément des éléments fournis dans le dossier, au chapitre III, *Pilotage de la mention*, nous précisons que chaque équipe pédagogique organise, à minima, 5 réunions pédagogiques par an :
    - \* préparation de la rentrée, ventilation des services des enseignants, évaluation des coûts de la formation, HC et intervenants extérieurs, suivi des cursus et des programmes
    - \* réunion à mi-parcours permettant l'éventuelle réorientation des étudiants (L1)
    - \* Réunions des délibérations S1 et S2 (3 réunions)

#### II – Dispositifs d'accompagnement des étudiants

Cette rubrique est précisément décrite dans chacun de nos dossiers au chapitre IV, *Organisation pédagogique de la mention*, 5 *Aide à la réussite* - 6 *Aides à l'orientation* - 7 *Aide à la poursuite d'études et/ou à l'insertion professionnelle* (annexe 2). Le suivi des étudiants est d'autant plus performant que, touchée par la baisse nationale des effectifs dans les domaines ALL et SHS, la FLLASHS offre aux étudiants un suivi personnalisé.

Concernant l'insertion professionnelle, bien que la POIP ne peut procéder pas à cette enquête (cf Annexe 3), voici les éléments fournis dans chaque dossier au chapitre V, *Résultats du fonctionnement de la mention – 3 Résultats connus de l'analyse du devenir des étudiants diplômés* (annexe 3), un suivi de cohorte a été effectué au niveau des étudiants de la FLLASHS qui constituent 95% des étudiants inscrits à l'IUFM aux concours de PLC, CPE, et CRPE leur correspondant :

Etudiants inscrits au concours de PLC et CPE :

- 2009/2010 : admissibilité par rapport aux inscrits : 27.14%, taux d'admission par rapports aux admissibles : 36.84%
- 2010/2011 : admissibilité par rapport aux inscrits : 57.69%, taux d'admission par rapports aux admissibles : 53.33%
- 2011/2012 : admissibilité par rapport aux inscrits : 35.71%

Etudiants inscrits au concours de CRPE (général et bilingue) :

- 2009/2010 : admissibilité par rapport aux inscrits : 78.57%, taux d'admission par rapports aux admissibles : 84.62%
- 2010/2011 : admissibilité par rapport aux inscrits : 63.89%, taux d'admission par rapports aux admissibles : 68.75%
- 2011/2012 : admissibilité par rapport aux inscrits : 83.78%

*ANNEXE 1*

**CONTROLES DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES**

*1<sup>er</sup> année*

Dans la précédente carte des formations, la FLLASHS avait généralisé en première année un dispositif d'évaluation basé sur une note d'évaluation d'étape comptant pour les 2/3 de la note finale et un examen terminal dont la note compte pour 1/3.

Le contrôle des connaissances prend désormais la forme d'un contrôle continu tout au long des deux semestres, complété d'une session d'examen de rattrapage pour chaque semestre. Une réunion de l'équipe pédagogique se tiendra à mi-semestre pour faire un bilan de mi-parcours et proposer si besoin une réorientation.

Les étudiants salariés et les étudiants relevant de dispositions particulières au titre de la médecine préventive seront soumis aux modalités de l'examen terminal.

*2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année*

En deuxième et troisième années, les examens prennent la forme d'un examen terminal complété d'une session d'examen de rattrapage pour chaque semestre, sans que pour autant les enseignants s'interdisent de proposer des formes d'évaluation diversifiées dont les résultats seront pris en compte dans l'attribution de la note définitive pour chaque enseignement.

Dans tous les modules d'enseignement et pour les trois années il sera tenu systématiquement compte de l'assiduité de l'étudiant lors de la notation.

*Modalités de contrôle des connaissances*

Chaque semestre et chaque année de Licence sont validés sur la base de la moyenne générale des unités d'enseignements (UE) et crédités de 30 ECTS pour le semestre, soit 60 ECTS pour l'année. Chaque UE est définitivement acquise et capitalisable dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne, et créditée des ECTS définis suivant la filière. Les UE peuvent être acquises par compensation semestrielle et/ou annuelle, sans note éliminatoire, si l'étudiant obtient la moyenne générale pondérée. Dans le cas contraire, l'étudiant repassera au sein des UE non acquises les éléments constitutifs pour lesquelles la note est inférieure à 10/20.

*Passage en deuxième et troisième année*

Les étudiants, qui obtiennent la moyenne générale des unités d'enseignements de leur année d'inscription (L1 ou L2) sont autorisés de droit à poursuivre leurs études dans l'année suivante.

Sont autorisés à s'inscrire en deuxième ou troisième année de Licence, sous réserve de se présenter ultérieurement et en priorité aux examens des unités d'enseignement non obtenues, les étudiants à qui il ne manque (au plus) qu'un semestre dans la (ou les) année(s) antérieure(s).

Conformément à l'arrêté du 1<sup>er</sup> août 2011 relatif à la licence, sur proposition du conseil des études et de la vie universitaire adoptée par le conseil d'administration, un dispositif spécial de compensation peut être mis en œuvre qui permette à l'étudiant d'en bénéficier à divers moments de son parcours et, notamment, lorsqu'il fait le choix de se réorienter, d'effectuer une mobilité dans un autre établissement d'enseignement supérieur français ou étranger ou d'interrompre ses études. Ce dispositif a pour but de permettre à un étudiant qui le souhaite en fonction de son projet personnel d'obtenir à divers moments de son parcours un bilan global de ses résultats et de bénéficier ainsi de la validation correspondante en crédits. Le dispositif est placé sous la responsabilité du jury du diplôme et les règles de compensation prennent en compte la nécessaire progressivité des études.

ANNEXE 2

AIDE A LA REUSSITE

Information des lycéens : Chaque année se tient une à deux commissions de coordination enseignement secondaire-enseignement supérieur coordonnées par les services du rectorat de Corse. La commission qui se tient généralement en septembre ou octobre permet de dresser le bilan du site admission post bac ainsi que de définir le calendrier des rencontres entre l'université et les lycéens en vue de leur orientation future (dispositif dit d'orientation active). L'université s'est engagée dans un dispositif ambitieux d'information des lycéens des classes de premières et de terminale de Corse. Ainsi le comité de pilotage de l'insertion professionnelle de l'université définit les membres des équipes pédagogiques de chaque composante qui participeront à l'information des lycéens soit lors de forums organisés au sein des lycées soit lors de forums organisés à l'extérieur afin d'informer également les parents d'élèves (navire mis à disposition par la société Corsica Ferries à Bastia par exemple). L'université organise chaque année une journée portes ouvertes ainsi que les rencontres jeunes-chercheurs sciences et citoyens en partenariat avec le CNRS et l'INSERM. Enfin, chaque lycéen de classe de terminale, peut, s'il en fait la demande (questionnaires distribués chaque année au sein des lycées) rencontrer un personnel de la POIP pour définir ou affiner son projet professionnel et le parcours d'études le mieux adapté. A titre d'exemple l'ensemble de ce dispositif a permis de rencontrer plus de 3000 lycéens par an au cours des deux dernières années scolaires et que l'académie compte environ 1800 bacheliers par an. Par ailleurs, l'installation d'un club CNRS-université au sein du lycée Laetitia Bonaparte d'Ajaccio ou encore la l'implication de l'université au sein de l'internat d'excellence du lycée de Corte sont des indicateurs de liens forts et pérennes au service de l'orientation des futurs étudiants.

Un dispositif d'accueil des primo entrant en L1, en LP, ou en M1 est organisé par la POIP avant le début des enseignements en septembre de chaque année. Ce dispositif inclut la présentation des services communs de l'université ainsi que de l'espace numérique de travail (procédures de conventionnement pour les stages, cours en ligne, etc.). Les services aux étudiants tels que les modalités d'obtention de bourses et allocations, le service de médecine préventive, etc., font également l'objet d'une information détaillée. Divers guides et documents tels que « le guide de l'étudiant » de l'université, les brochures « services aux étudiants et « étudier à l'international » sont également fournies à chaque primo entrant.

*Avant le baccalauréat*

Le responsable pédagogique et son équipe présentent la filière aux élèves de terminales (informations individuelles sur les contenus, organisation de la filière, perspectives professionnelles) pendant les journées portes ouvertes qui se déroulent annuellement dans différents établissements de l'île et au sein de l'université. De plus, en collaboration avec l'UMR CNRS 6240 LISA et le CNRS, est organisée tous les ans à l'université une rencontre entre lycéens, doctorants et enseignants-chercheurs dans le cadre de journées à thème dédiées à la diffusion scientifique.

La procédure *postbac* via internet est mise en place du 20 janvier au 20 mars. Elle permet à l'élève de formuler un vœu prioritaire de préinscription dans une filière. Après examen du dossier, le responsable pédagogique émet un avis indicatif destiné à conforter l'élève dans son choix ou à l'inciter à une réorientation.

*En première année*

Dans le cadre de la lutte contre l'échec est mis en place un dispositif destiné aux premières années, appelé « parcours réussite » qui prévoit :

- 24 heures (au semestre 1) de culture générale sous la forme d'ateliers-débats sur le thème « comprendre la modernité » pris en charge par les composantes FLLASHS et FST, et de façon ponctuelle, la Faculté de Droit et Sciences Economique.
- 12 heures de méthodologie (au semestre 1et, si besoin, au semestre 2) destinée à des groupes de 15 à 20 étudiants avec pour objectif de développer toutes les compétences de la chaîne informationnelle (recherche d'information, organisation, analyse, traitement et restitution).
- 12 heures (au semestre 1et au semestre 2) de suivi individualisé pour des groupes de 5 à 8 étudiants avec pour objectif la remédiation et la remise à niveau. Le groupe de suivi du second semestre est mis en place uniquement pour les étudiants les plus en difficulté. Les compétences génériques relatives à la maîtrise du français sont prises en compte dans la première année de toutes les licences.

Enfin, pour les trois années de licence, dans toutes les filières, des documents sont mis en ligne sur l'Espace Numérique de Travail : plan de module d'enseignement, plans de cours, résumés de cours, documents annexes, activités complémentaires.

Orientation des étudiants en cours de licence : La POIP renseigne chaque étudiant désireux de se réorienter en fonction de son projet professionnel ainsi que de ses résultats et aptitudes. Deux conseillers d'orientation psychologues, mis à disposition par l'inspection académique, exercent à mi-temps au sein de la POIP.

Des commissions de réorientation en cours de cursus pour les L1 et L2 ainsi qu'une commission d'équivalence statuant sur les demandes des collés-reçus du concours PACES se réunissent chaque année. Diverses passerelles sont proposées aux étudiants de PACES vers les licences de la faculté des sciences et techniques (Biologie Environnement, et Sciences Fondamentales et Appliquées) mais également vers le DEUST Analyse des milieux biologiques, le DUT Génie Biologique ou encore la licence de droit et de psychologie.

## AIDES A L'ORIENTATION

En première année, dès le premier semestre une réunion de l'équipe pédagogique se tient à mi-parcours pour dresser un premier bilan. Pour les étudiants les plus en difficulté, une réorientation peut être proposée par l'équipe pédagogique. Son responsable sollicite les sujets concernés quant à une rencontre avec le conseiller d'orientation qu'il contacte via la Plate-forme d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (POIP). Si l'étudiant accepte cette réorientation, un bilan de ses acquis pourra être élaboré conformément à l'article 16 de l'arrêté du 1<sup>er</sup> août 2011 relatif à la licence. Les inter-mentions, enseignements pris dans d'autres mentions que celle d'appartenance de l'étudiant, permettent à celui-ci, en première et deuxième année, de disposer de repères susceptibles de l'aider à un changement de cursus. Dans la mention langues, la première année de licence, en langues étrangères et en LEA est construite de telle façon que les étudiants concernés puissent bifurquer réciproquement vers une licence Langue et Civilisation Etrangère ou vers la licence LEA.

## AIDE A LA POURSUITE D'ETUDES ET/OU A L'INSERTION PROFESSIONNELLE

### *Le projet professionnel*

Les objectifs du « projet professionnel de l'étudiant » consistent d'abord à l'engager, une fois franchi la première année, dans un processus réflexif relatif à son insertion dans le tissu professionnel. Un module de 18 heures, crédité de 2 ECTS, est dédié à cette démarche. Aidé d'un enseignant responsable et d'une équipe, l'étudiant choisit un thème d'activité professionnelle et effectue une recherche documentaire sur celui-ci ; il prépare et réalise des rencontres avec des professionnels ; il en tire des éléments de connaissance et des conclusions qu'il consigne dans un dossier, en traitant de façon critique les informations recueillies, qu'il présente oralement. Ce module d'enseignement vise à lui faire acquérir et développer différentes aptitudes : d'autonomie, d'initiative, d'esprit critique, de travail en équipe, de communication des résultats d'un travail et/ou d'une recherche. Il lui faudra savoir appréhender des environnements professionnels qui se modifient sans cesse. Enfin, cette démarche concourt à lui faire acquérir une méthode de recherche (recherches documentaires, rencontres avec des professionnels, rédaction d'un rapport traitant de façon critique les informations recueillies, préparation d'un exposé oral).

### *L'enseignement professionnel*

Est mis en place en deuxième année un enseignement professionnel de 18 heures, crédité de 2 ECTS. Les contenus mis en œuvre complètent ceux relatifs à la démarche de construction du projet professionnel.

### *Les stages*

Au semestre 3 est mis en place un stage d'observation d'une semaine. L'étudiant le choisit dans l'optique de l'élaboration du projet professionnel qu'il devra élaborer au semestre suivant, avec l'aval du responsable pédagogique de la filière. Pour lui, ce stage constitue un premier contact avec le monde professionnel ainsi qu'une confrontation initiale de ses attentes avec une réalité qu'il souhaite découvrir, voire s'appropriier, et qu'il pourra approfondir dans le cadre du module dédié au projet professionnel.

Au semestre 6, le stage en situation de deux semaines permettra d'observer des situations professionnelles, de procéder à une analyse systémique du fonctionnement de l'institution d'accueil (cadre institutionnel, structuration, objectifs, activités, résultats), d'intervenir spécifiquement dans l'activité professionnelle elle-

même dans le cadre de séances préparées avec le tuteur professionnel, d'en tirer une première auto-évaluation avec l'aide de celui-ci. L'expérience sera restituée dans un document que l'étudiant remettra à son tuteur pédagogique et qu'il présentera à l'oral dans le cadre de l'évaluation du module.

La licence de Langue Etrangères Appliquées fait l'objet, quant à elle, de dispositions particulières : en L2 deux stages d'observation, un pour chaque semestre, sont organisés dans les secteurs d'activité du tourisme, du commerce et des services. En L3, le stage en situation dure six semaines et est effectué, autant que faire se peut, à l'étranger, dans les domaines d'activités précédemment mentionnés.

### *ANNEXE 3*

#### **RESULTATS CONNUS DE L'ANALYSE DU DEVENIR DES ETUDIANTS DIPLOMES**

La Plate-forme d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (POIP) de l'Université de Corse mène chaque année diverses études qui concernent d'une part le suivi de l'insertion professionnelle des anciens diplômés positionnés sur le marché de l'emploi et d'autre part l'orientation des étudiants en cours de formation (abandons en L1, orientation L2 vers L3 et L3 vers masters) :

- les enquêtes dites d'insertion professionnelle sont menées dans le format imposé par le MESR qui indique que seuls les étudiants ayant suivi une formation professionnelle (DUT, LP, M pro) et ne s'étant pas réinscrit dans une formation supérieure l'année suivant leur diplômation font l'objet de l'étude.
- Il est donc naturel que les licences générales n'entrent pas dans le champ de ces études puisque le taux de poursuites d'études au sortir de ces formations est extrêmement élevé ;
- suivi des étudiants 30 mois après obtention du diplôme ;

Les enquêtes dites d'orientation ne sont menées que depuis l'année universitaire 2010-2011, mais ont vocation à être réitérées chaque année (enquête 2011-2012 en cours). Ces études sont diligentées par l'université par l'intermédiaire de la POIP et du CEVU (élaboration du questionnaire, traitement statistique des résultats, restitution des résultats au CEVU et aux responsables pédagogiques). Lors de ces études chaque étudiant de L2 est invité à indiquer ses vœux d'orientation en L3, de même chaque étudiant de L3 est invité à indiquer ses vœux d'orientation en Master (au sein de l'université ou de toute autre institution). Les données nominatives concernant le profil des étudiants ainsi que leurs motivations à choisir une orientation sont accessibles via le questionnaire. Les enquêtes portant sur le suivi des étudiants après la L3 réellement inscrits dans d'autres masters que ceux de l'Université de Corse ou ayant présenté des concours, devraient venir compléter le dispositif. Les membres de l'équipe pédagogique estiment qu'une coopération encore plus étroite entre la POIP et le CEVU d'une part et les responsables de la mention et des parcours d'autre part devra être développée.

Pour des raisons de redondance (plusieurs enquêtes portant sur une même population) aucune autre enquête propre à l'université n'a été diligentée en parallèle des enquêtes formatées par la DGESIP. Ainsi les données de l'insertion professionnelles sont rigoureusement celles qu'imposent les questionnaires formatés par la DGESIP.

LI - S3LI130004164 LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES

Points Faibles	Réponses
<p>1/ Procédure de suivi professionnel des étudiants à intégrer plus largement dans le projet.</p>	<p>Cf : Annexe 3</p>
<p>2/ Nombre insuffisant d'intervenants extérieurs (hors périodes de stages) vu les objectifs professionnalisants spécifiques de la formation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une prise de contact a eu lieu avec les représentants du monde professionnel (DIRECT, CCI, Medef, Adec) dans le but d'opérationnaliser la mise en place de stages à l'étranger.</li> <li>- On recherche notamment l'implication des étudiants dans des projets professionnalisants (participation active à des salons internationaux).</li> <li>- L'établissement d'une connexion et d'échanges accrus avec des chefs d'entreprise permet d'envisager, les représentants des organismes institutionnels précités en sont d'accord, davantage d'interventions de ceux-ci dans le cursus.</li> </ul>